

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2015



Le vingt-huit janvier deux mille quinze, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le vingt-et-un janvier deux mille quinze, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Vice-Président, Jacques RETHORE, Vice-Président, Gérard ESNAULT, Vice-Président, Serge GUINAUDEAU, Joël BARAUD, Denis SOURICE, membres du Bureau, Jean-René FONTENEAU, Pierre MARY (représentant Pierre MALINGE), Christian BERNARD, Paul CORBET et Jacques LUCAS, mesdames Danielle ALLAIN et Blandine PERTHUY (représentant Philippe BRETAUDEAU), messieurs Fabrice CUCHOT et Jean TEURNIER.

Absents excusés : Messieurs Jean-Paul BREGEON, Maurice DILE, Roland OUVRARD, Philippe BRETAUDEAU (représenté par Blandine PERTHUY et Pierre MALINGE (représenté par Pierre MARY), mesdames Mireille DALAINE et Danièle GADAIS.

Madame Danièle GADAIS a donné pouvoir à Monsieur Fabrice CUCHOT.

Monsieur Cédric VAN VOOREN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (16 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015 est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'approuver celui-ci.

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2014/10 portant signature d'un marché pour la refonte du site internet de Valor3e avec la société BDL INFORMATIQUE pour un montant de 7 935 € HT ;
- Décision n°2014/11 portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :
 - date de mise en place : 5 janvier 2015 ;
 - montant : 300 000 € ;
 - durée : 1 an ;
 - taux d'intérêt : taux fixe de 1,73 % ;
 - commission d'engagement : 0,25 % du montant soit 750 € ;
 - commission de non-utilisation : 0,25% du montant

Arrivée de Pierre MARY et Jacques RETHORE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, chaque structure intercommunale doit préciser dans ses statuts l'adresse de son siège.

Valor3e ayant déménagé en fin d'année dernière, il est désormais nécessaire de modifier les statuts pour qu'ils prennent en compte ce changement.

Seule cette disposition, c'est-à-dire l'article 2 est à modifier car les statuts actuels ont été entièrement renouvelés en début d'année 2014.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (17 voix pour), décident :

- **d'approuver la modification des statuts en remplaçant l'adresse indiquée par la nouvelle adresse suite au déménagement,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à solliciter chaque établissement public adhérent pour délibérer sur cette modification,**
- **de demander à Monsieur le Préfet du Maine et Loire de prendre l'arrêté à l'issue de la procédure de révision.**

4 - MARCHES PUBLICS - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS ISSUS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE BOURGNEUF EN MAUGES

Depuis 2009, Valor3e a confié à la société OVIVE l'exploitation de son unité de traitement des lixiviats issus de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf en Mauges.

Ce marché arrive à son terme à la mi-2015. Il convient donc de relancer une consultation des entreprises.

Afin de lancer cette nouvelle consultation, il est nécessaire de déterminer les principales caractéristiques de ce marché. Il appartiendra aux services de déterminer avec précision les éléments nécessaires pour approfondir et détailler ces orientations.

Les principales spécificités du marché seront les suivantes :

- exploitation de la station de traitement biologique ;
- gestion des lagunes et silos de stockage des lixiviats ;
- durée 5 ans à partir du 1^{er} juillet 2015, puis reconductible deux fois une année ;
- proposition de solutions techniques pour améliorer le process de traitement.

En termes de procédures de marchés publics, les caractéristiques sont les suivantes :

- marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres ;
- publicité faite auprès du BOAMP, d'un journal d'annonces légales et du JOUE ;
- détermination des critères de classement :
 - valeur technique pondérée à 60 % de la note finale
 - critère financier pondéré à 40 % de la note finale
- ouverture à des variantes pour les propositions de solutions techniques pour améliorer le process de traitement.

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de déterminer les principales caractéristiques de la consultation des entreprises à mettre en place.

Il est réexpliqué brièvement le mode de fonctionnement de la station de traitement biologique. L'objectif poursuivi par ce premier marché a été de traiter les volumes pour diminuer le nombre de lagunes utilisées. Désormais une seule lagune est utilisée avec les deux silos de stockage récemment installés.

La création d'une nouvelle roselière a pour objet de permettre un traitement des boues sur le site pour éviter un traitement par incinération dans des installations spécialisées.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ce marché, Valor3e est tenu à une obligation de performance pour assurer des rejets dans le milieu naturel qui soient non impactant pour le ruisseau du Pas Chevreau. Pour cela, les critères de choix sont plus orientés sur la valeur technique de l'offre que sur le critère prix.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (17 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'une consultation pour le renouvellement du traitement des lixiviats issus de l'installation de stockage de Bourgneuf en Mauges,**
- **de retenir les modalités de consultation suivantes :**
 - **durée 5 ans à partir du 1^{er} juillet 2015, puis reconductible deux fois une année ;**
 - **proposition de solutions techniques pour améliorer le process de traitement avec location et option d'achat du matériel si les résultats sont satisfaisants.**
 - **marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres ;**
 - **publicité faite auprès du BOAMP, d'un journal d'annonces légales et du JOUE ;**
 - **détermination des critères de classement :**
 - **valeur technique pondérée à 60 % de la note finale**
 - **critère financier pondéré à 40 % de la note finale**
 - **ouverture à des variantes pour les propositions de solutions techniques pour améliorer le process de traitement.**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2015

Le budget primitif 2015 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation des orientations budgétaires qui se sont déroulées lors de la dernière séance, à savoir le 1^{er} décembre 2014.

L'exercice financier 2015 a été établi en suivant les principes habituels et traditionnels de la préparation budgétaire. Ci-dessous un focus est présenté sur certains éléments incontournables de la vie financière de Valor3e.

Les tonnages à traiter :

Les tonnages prévisionnels de déchets ménagers à traiter sont estimés à un niveau équivalent à ceux de l'année 2014, soit 40 500 tonnes. L'unité de traitement de Bourgneuf en Mauges est en mesure d'en accueillir la moitié, c'est-à-dire 20 000 tonnes. Le solde sera traité au sein des équipements de nos prestataires dans le cadre de nos marchés publics de traitement avec Arc en Ciel, ALCEA et Bouyer Leroux.

Coûts de fonctionnement des marchés publics :

Par précaution budgétaire, les coûts issus des différents marchés publics ont tous été estimés avec une hausse de 2% suivant les modalités de révision des prix.

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une dizaine de marchés publics formalisés dont 2015 sera marqué par le renouvellement de l'exploitation de la station de traitement des lixiviats. Les différents marchés ont des durées d'exécution qui se terminent entre 2016 et 2021 en y incluant les périodes de reconduction potentielles.

En 2015, il est ainsi prévu 3 836 000 euros pour ces différents contrats.

Evolution de la fiscalité et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes :

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été également pris en compte la hausse permanente et continue de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette dernière augmente jusqu'à 8 euros par tonne pour l'enfouissement au sein d'une installation certifiée ISO 14 001.

Au global, cela représente une dépense supplémentaire de 100 000 euros par rapport au budget primitif 2014. La TGAP est payée sur chaque tonne quel que soit le mode de valorisation : enfouissement ou incinération.

L'ensemble de la fiscalité liée aux déchets représente une somme de 458 000 euros pour l'année 2015.

Monsieur Paul CORBET indique que les évolutions fiscales et législatives à venir nous encouragent fortement à recourir à l'incinération avec valorisation énergétique pour les déchets ménagers résiduels..

Monsieur le Président rappelle que Valor3e recherche de véritables alternatives durables et fiables à l'enfouissement. Des pistes de réflexion sont ouvertes avec des structures voisines comme TRIVALIS ou la Communauté de Communes de Pornic qui ont des unités de tri mécano biologiques comme Valor3e. Le CSR (combustible solide de récupération) est ainsi une piste intéressante pour diminuer l'usage d'énergies fossiles et diminuer l'enfouissement.

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2015, il est ainsi prévu 635 000 euros. Ce montant est en hausse par rapport à 2014. Cette hausse est logique puisque progressivement la dette à rembourser voit la part « capital » progresser et la part « intérêts » diminuer.

Les intérêts de la dette sont estimés à 345 000 euros pour l'année 2015. Dans le contexte économique favorable, Valor3e profite pleinement de la faiblesse des taux d'intérêts. Cependant, et prudemment la majorité de la dette est à taux fixe.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e.

| Année | Banque | Taux | Durée | Montant initial | Capital restant dû au 01/01/2015 |
|---|------------------|--|--------|-----------------|----------------------------------|
| 2008 | Crédit Agricole | Variable : euribor 3 mois + 1,05% de marge | 10 ans | 250 000 € | 105 526,84 € |
| 2009 | Caisse d'Epargne | Variable : euribor 3 mois + 0,69% de marge | 10 ans | 700 000 € | 347 196,63 € |
| 2010 | CACIB | Fixe : 3,28% | 20 ans | 9 000 000 € | 7 637 329,86 € |
| 2011 | ARKEA | Variable : euribor 3 mois + 0,90% de marge | 20 ans | 2 500 000 € | 2 249 564,25 € |
| 2012 | Caisse d'Epargne | Fixe : 3,43% | 10 ans | 400 000 € | 365 863,04 € |
| Stock de dettes de Valor3e au 01/01/2015 : | | | | | 10 705 480,62 € |

Le cours du taux euribor 3 mois est de 0,060% à la mi-janvier 2015.

Les autres charges financières sont constituées par les intérêts de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne. Comme en 2014, il est prévu 15 000 euros pour faire face à ces dépenses.

Au total, le remboursement du capital des emprunts et les charges financières correspondent à une somme de 995 000 euros pour l'année 2015.

Investissements à venir :

Le budget d'investissement de Valor3e est en baisse par rapport à 2014 pour s'établir à 1 000 000 euros.

Par souci de souplesse et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, il est ouvert respectivement 30 000, 40 000 et 15 000 euros sur les opérations 105 « siège de Valor3e », 104 « centre de transfert de Saint Germain » et 100 « études et programmations ».

Une somme de 280 000 euros est programmée sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges ». La même logique est appliquée sur cette opération, c'est-à-dire qu'il s'agit de crédits

de réserve. Cependant des opérations d'équipement sont déjà identifiées, il reste à en vérifier les conditions techniques. Le site de Bourgneuf en Mauges pourrait voir être créé une nouvelle roselière au sein de la lagune D pour traiter les boues issues de la station de traitement des lixiviats. Une réflexion est en cours pour mettre en place la séparation des petits éléments métalliques via l'installation d'un nouvel overband sur la ligne de tri primaire. Le renouvellement de l'exploitation de la station de traitement des lixiviats nécessitera peut être une adaptation de l'équipement en le complétant par de nouveaux silos.

Les membres du Comité Syndical partagent tous le besoin de renforcer la prévention dans la collecte des piles car on estime que seulement 30% des tonnages sont collectés dans la filière dédiée. Il est donc nécessaire de réfléchir à une communication globale sur le territoire de Valor3e avec les éco-organismes pour un volet prévention et avec l'installation d'un overband supplémentaire à Bourgneuf en Mauges pour avoir une action corrective.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée. En 2015, il est proposé de déterminer ce prix au niveau de 132 € hors TVA. Cela correspond à une hausse inférieure à 2% par rapport à 2014 (1,93% précisément).

A côté de cette recette, Valor3e a conclu une convention de partenariat avec le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze qui prévoit la location annuelle d'un bureau pour la somme de 3 300 euros HT.

Etant donné les demandes d'utilisation des salles de réunions par d'autres structures, il est nécessaire de prévoir un tarif pour la mise à disposition des salles. Pour cela, il est proposé de fixer le tarif à 60 euros HT la journée.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Pour 2015, cet emprunt est de 135 000 euros.

Au final, le budget primitif 2015 du syndicat Mixte Valor3e peut se résumer par les équilibres suivants :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES | 1 000 000,00 € | 5 400 000,00 € | 6 400 000,00 € |
| RECETTES | 1 000 000,00 € | 5 400 000,00 € | 6 400 000,00 € |

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (17 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2015,**
- **de déterminer les tarifs suivants :**

- 132 € HT la tonne traitée facturée aux collectivités adhérentes,
 - 3 300 € HT la location du bureau au Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze,
 - 60 € HT la journée de location d'une salle de réunion au sein des locaux de Valor3e.
- d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,
 - d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

4 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du suivi de l'exploitation de l'usine de compostage de Bourgneuf en Mauges il est nécessaire de procéder régulièrement à des caractérisations des déchets (modecom).

Ces opérations sont susceptibles d'un soutien financier versé par l'ADEME.

Il convient donc de solliciter l'agence de l'Etat en charge de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.


Considérant les besoins de réaliser des caractérisations des déchets pour l'exploitation de l'usine de Bourgneuf en Mauges.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (17 voix pour), décident :

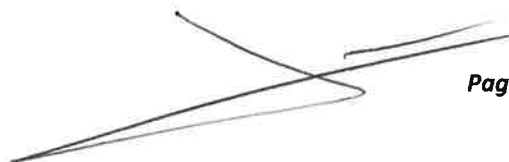
- de solliciter auprès de l'ADEME une subvention pour la réalisation d'une caractérisation des déchets,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h28.

Le Président,
Jacky BOURGET



Le Secrétaire de Séance,
Cédric VAN VOOREN



| | | |
|--|--|--|
| Danielle ALLAIN | Joël BARAUD  | Christian BERNARD |
| Jean-Paul BRÉGEON Absent | Philippe BRÉTAUDEAU remplacé par Stéphanie PERTHUY  | Paul CORBET  |
| Fabrice CUCHOT | Mireille DALAINE Absente | Maurice DILE Absent |
| Gérard ESNAULT  | Jean-René FONTENEAU  | Danièle GADAIS Absente |
| Serge GUINAUDEAU | Jacques LUCAS  | Pierre MALINGE remplacé par Pierre DARY  |
| Roland OUVRARD Absent | Jacques RETHORE  | Denis SOURICE  |
| Jean TEURNIER | | |